



ÉCOLE SAINT-GERMAIN
D'OUTREMONT

École Saint-Germain d'Outremont

GUIDE DE FONCTIONNEMENT
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
2020-2021



Table des matières

Tout savoir sur le retour en classe 2020	2
Règles de santé à respecter.....	3
Élèves présentant une condition médicale particulière liée à la COVID-19.....	4
Gestion de la COVID	4
• Symptômes avant de se présenter à l'école	4
• Symptômes apparaissant pendant la journée à l'école	4
Confirmation d'un cas de COVID-19 à l'école	5
Distanciation physique	5
Lavage/Désinfection des mains.....	5
Assemblée générale et rencontres de parents	5
Bulles-classes.....	5
Port du masque ou du couvre-visage.....	6
Arrivée à l'école en matinée.....	7
Départ des élèves	7
Accès aux fontaines, stations d'eau et bouteilles d'eau	7
Rassemblements	7
Spécialistes	8
Sorties éducatives	8
Retards	8
Départs pendant la journée scolaire	8
Départs service de garde.....	8
Dîner	8
Accès à l'école	8
Mise à niveau des apprentissages.....	9
Bibliothèque et local d'informatique	9
Récréation	9
Conclusion	9



Tout savoir sur le retour en classe 2020

L'année scolaire que nous nous apprêtons à vivre sera différente de celles que nous avons vécues jusque-là. À cet égard, nous aurons besoin de la collaboration et de la compréhension de tous les acteurs pour offrir à tous nos élèves un milieu de vie sécuritaire et une année remplie de beaux moments comme le veut la tradition à l'école Saint-Germain d'Outremont.

Le gouvernement du Québec autorise l'ensemble des écoles primaires à ouvrir pour assurer une présence des élèves, mais nous demande de mettre en place plusieurs mesures pour prévenir la propagation du virus et aussi pour être prêts en cas d'une 2^e vague ou d'une fermeture soudaine.

Conséquemment, nous ne pourrons pas faire l'école comme à l'habitude, nous devons nous adapter, être flexibles, revoir nos façons de faire et innover en fonction des directives que nous avons reçues et recevrons de la part des autorités compétentes.

Certaines de ces directives sont contraignantes, mais visent à assurer la santé de tous ceux qui fréquenteront notre école. Nous espérons que les informations contenues dans ce guide permettront de répondre à vos questions. Évidemment, nous ne pouvons préciser ici tous les détails qui ponctuent notre quotidien. Ceux-ci seront expliqués aux élèves lors des premières journées à l'école.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année scolaire et nous avons bien hâte de retrouver nos élèves en personne !

Nancy Boyce
Directrice

P.S. : Il est très important de lire attentivement l'ensemble de ce document et de le conserver.



Règles de santé à respecter

Il sera plus que jamais indispensable de respecter toutes les consignes sanitaires mises en place dans notre école et dans notre vie quotidienne afin de contribuer collectivement à notre santé. Rappelons ici les consignes de distanciation physique, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire (ex. tousser dans son coude) et le port du couvre-visage notamment.

L'ensemble du personnel et des élèves doivent procéder à un auto-dépistage chaque jour avant d'aller à l'école. Les élèves et leur famille devront surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 décrits par la santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien.

Ne pas vous présenter à l'école si vous avez **l'un ou l'autre** des symptômes suivants :

Si votre enfant a :

- **de la fièvre avec une dégradation de l'état général ou un syndrome d'allure grippale (fièvre et toux accompagnées de maux de tête, de fatigue, de courbatures ou de fatigue intense);**
- **une perte de goût ou d'odorat**

Gardez-le à la maison et contactez sans tarder le 1 877 644-4545.

Notez que si votre enfant présente des symptômes grippaux légers, il est recommandé de le garder à la maison, d'éviter les contacts avec les autres personnes, d'attendre 24 heures et de réévaluer la situation selon l'évolution des symptômes. **Ces symptômes d'allure grippale peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci.**

Source : Site officiel du Gouvernement du QC

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c62686>

Aussi, il sera important de respecter les règles suivantes afin d'assurer la sécurité de tous :

- **Distanciation ;**
- **Lavage/désinfection des mains;**
- **Respect des règles de circulation dans l'école;**
- **Port du couvre-visage pour les élèves du 3^e cycle (voir page 6);**



Élèves présentant une condition médicale particulière liée à la COVID-19

Tel que le gouvernement l'a indiqué, la présence des élèves à l'école est obligatoire. Toutefois, la direction de la santé publique ne recommande pas le retour physique en classe pour les élèves ayant une condition médicale documentée (vulnérabilité spécifique en lien avec la Covid-19) ou vivant à la même adresse qu'une telle personne. Si tel est le cas, nous vous demandons de nous en informer et de nous faire parvenir un certificat médical le plus rapidement possible.

Afin que ces élèves puissent malgré tout être en mesure de s'acquitter de leur obligation de fréquentation scolaire, un service d'enseignement à distance sera disponible. Ce service d'enseignement à distance sera organisé par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Les parents des élèves concernés par cette situation exceptionnelle seront informés dans les meilleurs délais.

Les parents des élèves présentant une condition médicale particulière liée à la COVID doivent communiquer avec Alejandra Naranjo, secrétaire de l'école au 514 735-6691 ou par courriel alejandra.naranjo2@csmc.qc.ca.

Gestion de la COVID

- **Symptômes avant de se présenter à l'école**

Si l'élève démontre un ou des symptômes associés à la COVID-19 **avant de se présenter** à l'école :

- 1- L'enfant doit demeurer à la maison et s'isoler autant que possible jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la santé publique ;
- 2- Le parent doit contacter le **1 877 644-4545** dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises par la santé publique ;
- 3- Le parent doit signaler l'absence de l'élève et mentionner si celle-ci est liée à la COVID-19 au secrétariat 514-735-6691.

- **Symptômes apparaissant pendant la journée à l'école**

1. Un enfant présentant des symptômes du COVID-19 sera automatiquement isolé dans un local prévu à cet effet en compagnie d'un membre du personnel ;
2. Un parent sera contacté pour venir chercher l'élève dans un délai raisonnable ;
3. La pièce sera ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève ;
4. Le parent devra contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.



Confirmation d'un cas de COVID-19 à l'école

Si un élève obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

1. Le parent doit signaler l'absence de l'élève au secrétariat de l'école et mentionner que celle-ci est liée à la COVID-19 au : 514 735-6691, poste 1;
2. Tous les parents et le personnel de l'école seront automatiquement informés par l'école lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'établissement;
3. La direction de la santé publique informera des mesures à suivre pour les élèves concernés ;

Distanciation physique

- Pas de distanciation obligatoire entre les élèves d'un même groupe-classe (le groupe-classe doit être stable).
- Distanciation de 2 mètres entre les membres du personnel et les élèves en tout temps, à l'exception des enseignants du préscolaire qui porteront un masque de procédure et une protection oculaire.
- Distanciation de **1 mètre** entre les élèves de groupes différents.

Lavage/Désinfection des mains

L'enfant devra se laver ou se désinfecter les mains en arrivant, avant les récréations, après les récréations, avant/après le dîner et en quittant l'école. Des affiches seront installées à différents endroits stratégiques afin de permettre aux enfants de pratiquer les bonnes mesures d'hygiène pour le lavage de mains.

Assemblée générale et rencontres de parents

La tenue de l'assemblée générale aura lieu de manière virtuelle le 10 septembre. Les rencontres de parents se feront également à distance cette année. Vous recevrez des informations additionnelles prochainement à ce sujet.

Bulles-classes

Chaque élève fera partie d'une « bulle-classe » qui sera son groupe-classe habituel. La bulle-classe sera « fermée », c'est-à-dire que les élèves de ce groupe demeureront ensemble pour l'ensemble des cours et lors du dîner. Dans les cas où cette situation ne sera pas possible (exemple : au service de garde en après-midi), des mesures seront mises en place pour respecter les consignes sanitaires.



Port du masque ou du couvre-visage

Le port d'un couvre-visage ajusté et couvrant le nez et la bouche est obligatoire pour les élèves du 3^e cycle et le personnel lors de leurs déplacements dans les aires communes (couloirs, vestiaires, gymnase, etc.). Nous demandons aux parents de bien les identifier et d'en prévoir un deuxième afin de pouvoir le changer si le premier est souillé.

	Élèves du primaire Préscolaire, 1 ^{re} à la 4 ^e année ¹	Élèves du primaire 5 ^e et 6 ^e années	Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire ²	Visiteurs
Salle de classe				 Lorsqu'assis à 1,5 m de distance des autres élèves.	 Si distanciation de 2 m maintenue avec les élèves.	
 Lorsque la personne consomme de la nourriture ou un breuvage.						
Cafétéria et cafés étudiants		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.			
 Lorsqu'une activité ne peut être pratiquée avec un couvre-visage (ex. : activités sportives)						
Lieu sportif • Palestre • Gymnase • Piscine		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.			
Salle de spectacle et auditorium Lorsque bien installé à sa place comme spectateur		 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs ⁴ .				
Autres aires communes • Hall d'entrée • Corridors • Ascenseurs • Déplacements dans l'école						
Transport scolaire et transport en commun						

1 Port du couvre-visage non obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année, mais recommandé, dans le transport scolaire et dans les lieux communs de l'école.

2 Le gouvernement fournira des masques pour les employés des réseaux. L'approvisionnement se fera localement par les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Le personnel scolaire est soumis aux règles applicables en matière de santé et sécurité du travail. À noter que les enseignants du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans) n'ont pas de distanciation à respecter avec leurs élèves. Par contre, ils doivent porter obligatoirement un équipement de protection individuelle.

3 Les enseignants d'éducation physique à la santé ne sont pas tenus de porter le couvre-visage lorsqu'ils enseignent dans les installations sportives de l'école et qu'une distanciation de 2 m est respectée avec les élèves.

4 Le port du couvre-visage n'est pas requis si la distance de 1,5 m est respectée ou s'il s'agit d'occupants d'une même résidence ou s'il s'agit d'une personne qui lui fournit un service ou un soutien.



Arrivée à l'école en matinée

La surveillance débutera tous les matins à 7h30. Tous les élèves qui arrivent entre 7h30 et 7h40 iront dans la cour et se placeront à un endroit désigné pour son groupe. Entre 7h40 et 7h50, les élèves entreront progressivement par différentes portes et se dirigeront vers la classe. Les élèves pourront entrer dans la cour du côté presbytère et par le parc-école en fonction de la porte attribué à leur classe :

Côté presbytère : 102-201-602-502-401-501-301

Côté parc-école : 101-191/291-202-302-402-391/491-503-601-603

Les déplacements dans les corridors doivent respecter les règles de distanciation (1 m de distance entre élèves de différents groupes). Les élèves doivent suivre les consignes de circulation dans l'école (il y aura un enseignement explicite des règles de circulation durant les premiers jours d'école). Les élèves qui arriveront par autobus scolaire pourront sortir de l'autobus au signal du responsable de l'école.

Départ des élèves

Les élèves sortiront graduellement par la porte qui leur sera désignée. Lors des premiers jours d'école, les élèves recevront les explications concernant les déplacements ainsi que le déroulement lors de la fin des classes.

Les élèves piétons doivent quitter rapidement (pas de rassemblement devant l'école).

Aussi, des zones précises seront identifiées pour les parents qui viennent chercher leurs enfants :

Préscolaire : Avant de l'école côté presbytère

1^e, 2^e et 3^e année : Cour 1

4^e, 5^e et 6^e : Avant de l'école proche de la descente entre le parc-école et l'école.

Si vous avez plus d'un enfant, nous demanderons au plus grand d'aller vous retrouver dans la zone du plus petit.

Accès aux fontaines, stations d'eau et bouteilles d'eau

Chaque élève devra apporter sa propre **bouteille d'eau bien identifiée** qu'il conservera avec lui sans la partager. Le remplissage des bouteilles n'est permis qu'aux stations d'eau ou aux endroits désignés par l'école. Il est donc conseillé d'apporter une bouteille d'eau déjà remplie afin d'éviter les engorgements aux fontaines d'eau.

Rassemblements

Les rassemblements avec grand nombre d'élèves (par exemple : fête de la rentrée, rassemblement au gymnase par cycle, etc.) et les activités spéciales entre les groupes sont interdits pour le moment à l'école.



Spécialistes

Les cours d'éducation physique et les activités sportives seront maintenus. Cependant, les activités seront modifiées afin de respecter la nouvelle réalité. L'équipement sportif partagé sera nettoyé après chaque utilisation.

Les cours de musique et d'anglais seront également maintenus. Pour les cours d'anglais, les cours se donneront dans la classe et il n'y aura pas de décroïsonnement. Pour les cours de musique, le local de musique sera utilisé graduellement et le matériel sera désinfecté entre les utilisations.

Sorties éducatives

Pour l'instant, les sorties éducatives et les activités intégrées ne seront pas permises.

Retards

Les élèves qui arrivent en retard à l'école devront entrer par la porte principale de l'école et se présenter au secrétariat, mais le parent ne pourra pas entrer dans l'école. Si vous le souhaitez, vous pouvez laisser un message vocal à l'école ou remettre une note écrite à votre enfant pour justifier le motif de son retard. Par la suite, les élèves devront se rendre directement en classe sans tarder.

Départs pendant la journée scolaire

Le parent doit se présenter au secrétariat de l'école. Lorsque le parent se présente à l'école à la porte de l'entrée principale, il doit attendre une indication avant d'entrer. Le port du couvre-visage et la désinfection des mains seront obligatoires.

Départs service de garde

Pour les élèves inscrits au service de garde, le parent pourra venir chercher son enfant à l'accueil à l'extérieur côté presbytère pour débiter l'année dès 15h20.

Dîner

Les élèves doivent se laver les mains avant et après le dîner et ils dîneront tous dans leur local de classe. Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Pour les premières semaines, il n'y aura pas de traiteur.

Accès à l'école

Pendant l'année scolaire 2020-2021, l'école devra limiter le nombre de visiteurs. Les visiteurs devront porter le couvre-visage en tout temps. Les visiteurs autorisés devront signer le registre des visiteurs à l'entrée principale.



Mise à niveau des apprentissages

Bien que les savoirs essentiels aient été enseignés à distance au printemps dernier, l'équipe des enseignants s'est déjà penchée sur les notions à consolider pour assurer une transition harmonieuse entre les niveaux.

Bibliothèque et local d'informatique

La bibliothèque et le local d'informatique seront fermés pour débiter l'année. Les élèves auront accès aux livres de la bibliothèque, mais dans la classe. Pour le matériel informatique, nous utiliserons les iPad et les ordinateurs portables qui seront désinfectés entre les utilisations.

Récréation

Il y aura deux vagues de récréations en AM et deux en PM. Les élèves des groupes auront une zone pour jouer. Aucun matériel de la maison ne sera autorisé.

Débarcadère

Le débarcadère pour les automobilistes est situé devant le presbytère. Des places additionnelles ont été ajoutées.

Conclusion

Nous espérons que ce petit guide réponde à plusieurs de vos questions et vous rassure. Sachez que nous gardons toujours en tête la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel. Nous souhaitons de tout cœur que ces mesures puissent évoluer avec le temps et que nous retrouvions graduellement le mode de fonctionnement auquel nous étions habitués par le passé.

D'ici là, nous vous tiendrons informés de tous développements ou changements qui pourraient survenir tout au long de notre année scolaire et des ajustements ou nouvelles mesures à mettre en œuvre!

Bonne rentrée scolaire et au plaisir de vous retrouver.

L'équipe de STGO